
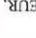



NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018

PLAN ÉTUDIANTS,
ACCOMPAGNER CHACUN
VERS LA RÉUSSITE



 enseignementsup-recherche.gouv.fr
education.gouv.fr

 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE L'INNOVATION	MINISTÈRE NATIONALE DE L'ÉDUCATION	 République Française Liberté - Égalité - Fraternité
---	--	--

SOMMAIRE

- ➔ Le calendrier de terminale 2017-2018
- ➔ Etape 1 - décembre 2017 : information
- ➔ Etape 2 – janvier > mars 2018 : vœux
- ➔ Etape 3 – mai > septembre 2018 : réception - acceptation des propositions et inscription dans les établissements d'enseignement supérieur
- ➔ Etape 4 – juin > septembre 2018 : phase complémentaire

POURQUOI TRANSFORMER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

➔ Réduire un taux d'échec élevé en 1^{ère} année de licence

- > Seulement 27% des étudiants obtiennent leur licence en 3 ans et 39% en 4 ans
- > 61% ne valident pas leur première année ou se réorientent

➔ Mettre fin au tirage au sort pour décider de l'avenir des lycéens

- > Jusqu'à cette année, pour l'admission dans les licences en tension où le nombre de places était inférieur à la demande, les candidats étaient départagés par un tirage au sort

➔ Donner aux bacheliers de la voie professionnelle ou technologique de meilleures perspectives de réussite dans le supérieur

- > ces bacheliers sont souvent évincés des filières où ils réussissent le mieux : les bacheliers technologiques représentent 30% des effectifs en IUT, les bacheliers professionnels représentent 18% des effectifs en STS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

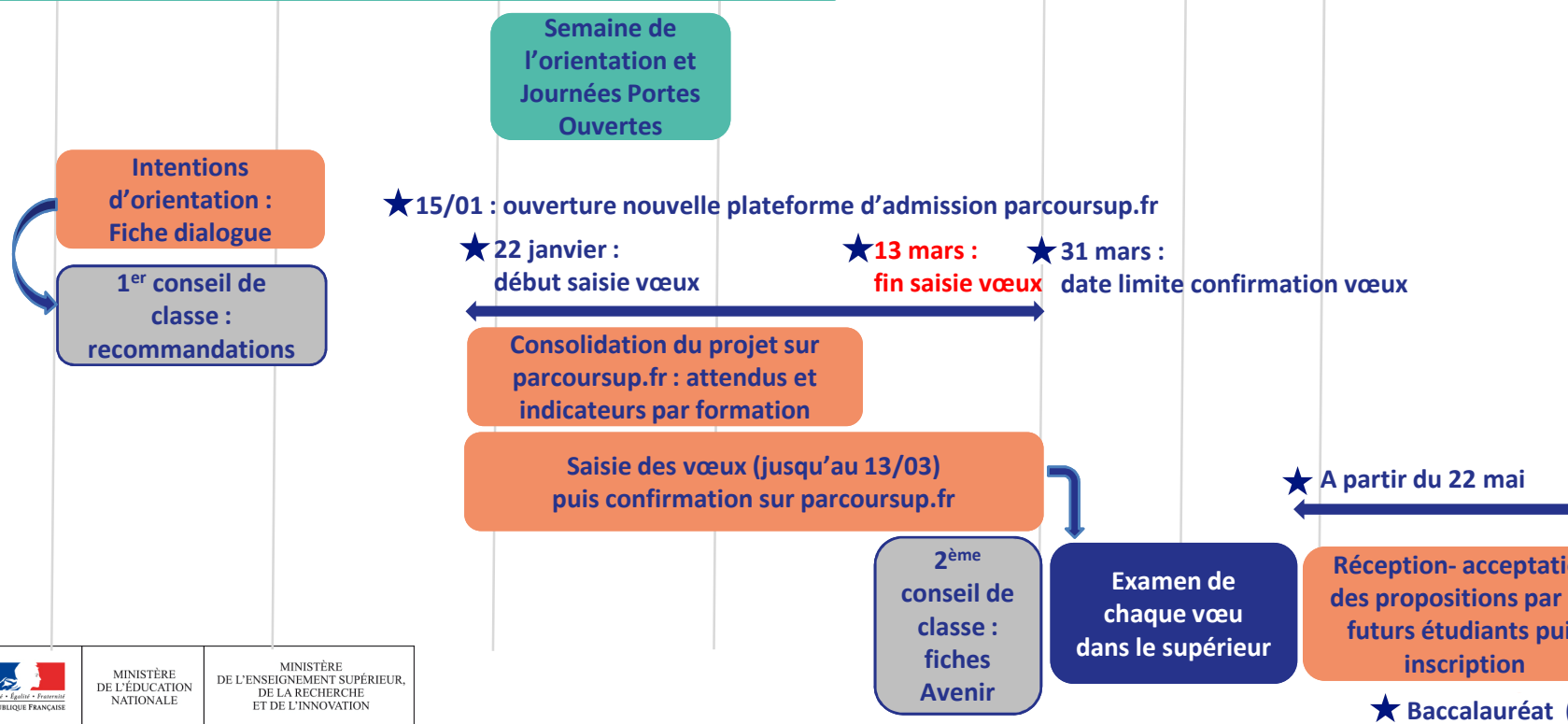
PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CALENDRIER DE TERMINALE 2017-2018



Informations sur : www.terminales2017-2018.fr



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

Dès décembre : 2 professeurs principaux en terminale

- > Suivent et guident individuellement chaque lycéen :
 - Conseillent, incitent à participer à des salons et journées portes ouvertes, présentent les filières de l'enseignement supérieur et les débouchés ...
- > Dialoguent avec les familles
- > Synthétisent les choix d'orientation de chacun pour l'avis du 2^{ème} conseil de classe
- > Présentent et expliquent le fonctionnement de la nouvelle plateforme d'admission à partir du 15 janvier

Pendant l'année scolaire : d'autres membres de l'équipe éducative peuvent être tuteurs

- > Accompagnent des petits groupes d'élèves dans leur projet et leurs choix d'orientation



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement à l'orientation dès le 1^{er} trimestre

www.terminales2017-2018.fr : un espace en ligne dédié

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers et des étudiants

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Que faire avec mon bac ?
- Check list de l'orientation
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur

Je approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je précise ce que je vais demander

© MEN - MESRI - ONISEP 2017

L'ACCOMPAGNEMENT POUR ÉLABORER SON PROJET D'ORIENTATION

Accompagnement
à l'orientation dès
le 1^{er} trimestre

→ Une fiche « dialogue pour l'orientation » à renseigner par l'élève

- > indique **l'état de sa réflexion** après échange avec son professeur principal et un psychologue de l'éducation nationale (conseiller d'orientation)
- > précise **ses intentions d'orientation**

→ Le rôle renforcé du conseil de classe de terminale

- > **1^{er} conseil de classe** :
 - prend connaissance des intentions d'orientation des élèves renseignées dans la fiche dialogue
 - formule des **recommandations à chaque élève** pour alimenter sa réflexion ou l'inviter à affiner son projet (ces recommandations restent internes au lycée et sont destinées exclusivement à l'élève)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Etape 2 : janvier > mars 2018

VŒUX

- **Parcoursup : la nouvelle plateforme d'admission**
 - **Consolider et finaliser son projet d'orientation**
 - **Formuler ses vœux sur parcoursup.fr**
 - **L'examen du conseil de classe et l'avis du chef d'établissement sur la fiche Avenir**
 - **L'examen des vœux dans le supérieur**
- Un modèle d'admission simple, juste et transparent**



ETAPE 2 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE DES VŒUX

2

JANVIER > MARS 2018
VŒUX

TOUT AU LONG DU 2^E TRIMESTRE

- Les élèves affinent leur réflexion
- semaine de l'orientation et journées portes ouvertes dans les établissements de l'enseignement supérieur

15 JANVIER

- Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup : tutoriels de présentation

À PARTIR DU 22 JANVIER

- Les établissements d'enseignement supérieur mettent à la disposition des lycéens l'information sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations

DU 22 JANVIER AU 31 MARS

- Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme **jusqu'au 13 mars**
- Jusqu'à dix vœux selon leur projet sans avoir besoin de les classer
- **31 mars** : date limite de confirmation des vœux

DU 14 MARS AU 31 MARS

- **2^e conseil de classe**
 - Examine les vœux des lycéens
 - Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement

PARCOURSUP.FR : LA NOUVELLE PLATEFORME D'ADMISSION

dès le 15
janvier

La plateforme : www.parcoursup.fr

- > 15 janvier 2018 : ouverture
- > 22 janvier 2018 : **inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide et régulièrement consultée**
- > Contact : possibilité d'envoyer un message au service académique d'information et d'orientation lequel répond aux questions des élèves qui rencontrent des difficultés techniques pendant leur session

L'application Parcoursup

- > Pour **recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes** durant la procédure

> en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

A partir du 22
janvier

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Informations fournies par l'établissement d'enseignement supérieur :

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes** ou des **journées d'immersion**
- > Contact d'un responsable pédagogique

Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle

Pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2018
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2017
- > Affichage des taux de passage en 2^{ème} année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

A partir du 22 janvier

Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans les formations choisies

Pour chaque formation :

- > Affichage des **connaissances fondamentales et compétences nécessaires** à la réussite
- > Des attendus définis à l'échelle nationale par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et auxquels peuvent s'ajouter des spécificités précisées par les établissements

Les attendus : faire du sur-mesure dans ses choix d'orientation

Les attendus sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ces attendus, qui existent de façon tacite dans notre système d'affectation, seront désormais affichés.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

A partir du 22
janvier

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux
d'insertion professionnelle par formation... des
données essentielles



- à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Accompagnement
à l'orientation tout
au long de l'année
de terminale

FINALISER SON PROJET D'ORIENTATION

Les lycéens peuvent continuer d'approfondir leur projet d'orientation avec toutes les informations de la plateforme Parcoursup

Semaine de l'orientation au lycée

- > **Pourquoi** : affiner le projet de chaque lycéen > permettre de faire des choix de poursuite d'études supérieures réfléchis
- > **Quand** : fin janvier - février (avant la fin de saisie des vœux dans parcoursup.fr et avant le 2^{ème} conseil de classe)
- > **Comment** : participation à des journées portes ouvertes et à des salons de l'orientation, visite d'un établissement d'enseignement supérieur, immersion dans une formation supérieure...
- > Salon Passerelle La Rochelle : 12 et 13 janvier, Forum de l'orientation au lycée JM : 24 janvier, FOFE à Angoulême les 2 et 3 février

Les ressources en ligne

- > l'espace d'informations www.terminales2017-2018.fr : filières par profil, taux de réussite, témoignages...
- > Contacter des conseillers par téléphone, chat ou mail sur www.monorientationenligne.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans parcoursup.fr
- ➔ Certaines formations sont proposées hors parcoursup.fr (liste non exhaustive)

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > contacter directement ces établissements
- > vérifier les modalités d'admission
- > démissionner de la procédure Parcoursup



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Saisie des vœux
du 22 janvier
au 13 mars

FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Des vœux moins nombreux, réellement souhaités par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion avec l'équipe pédagogique

- > les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**
- > ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
- > les vœux ne sont **pas classés**, ils doivent donc être souhaités et **motivés** : saisie obligatoire de la motivation sur la plateforme Parcoursup
- > Les vœux résultent d'une **démarche raisonnée** et **accompagnée**
- > Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

Jusqu'au
31 mars

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 31 mars**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 31 mars, le vœu est supprimé**

Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Fin de saisie des vœux :
13 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :
du 14 au 31 mars

➔ Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> 2^{ème} conseil de classe (entre le 14 et le 31 mars 2018)

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise par la plateforme à chaque établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur choisi par l'élève

➔ La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 22 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril – Mai

➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

à la prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- pas de changement : admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies
- spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES (1^{ère} année commune études de santé)

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
 - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
 - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

→ A noter: spécificités pour la voie professionnelle et technologique

> Lycéens de la voie professionnelle

- un nombre de **places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels**
- 23 académies mettent en place **l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe** de terminale

> Lycéens de la voie technologique

- Un nombre de **places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques**

Certains lycéens pourront se voir proposer un parcours de formation personnalisé pour favoriser leur réussite



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



UN MODÈLE D'ADMISSION SIMPLE, JUSTE ET TRANSPARENT

La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

- > **Augmentation des possibilités de mobilité géographique** pour permettre aux lycéens de choisir une formation hors de leur secteur géographique

- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
 - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
 - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
 - il a un droit de réinscription l'année suivante



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Etape 3 : mai > septembre 2018

RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

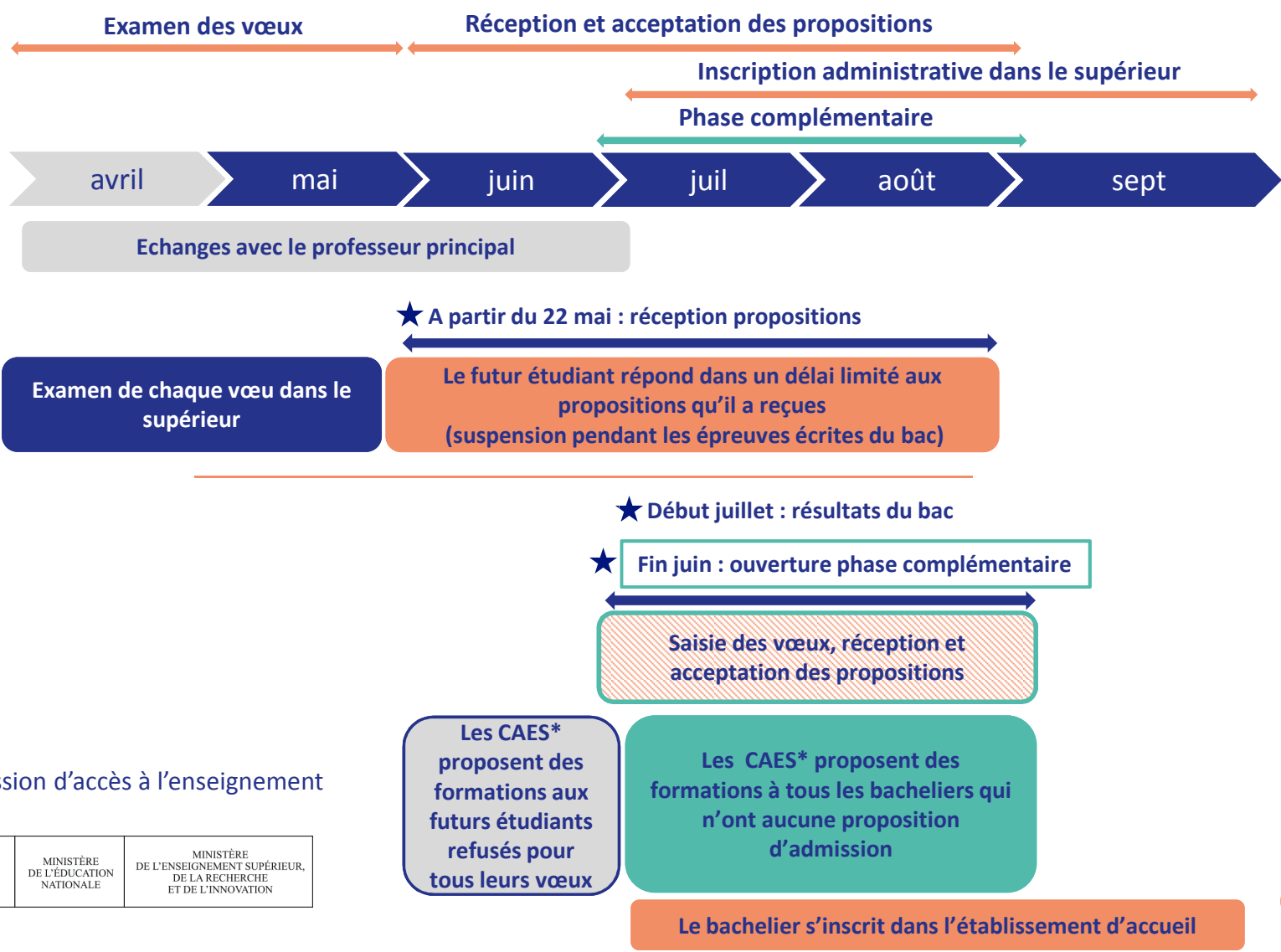
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

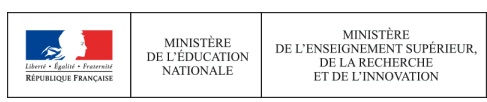
PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

CALENDRIER MAI - SEPTEMBRE 2018 : RÉCEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTIONS



S : commission d'accès à l'enseignement
ieur



LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Consultation des propositions à partir du 22 mai

➔ Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions

> quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

Les parents et les professeurs principaux sont systématiquement prévenus

> interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 22 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Réponses aux propositions à partir du 22 mai

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- 7 jours jusqu'au 25 juin
- 3 jours du 26 juin au 20 août
- 1 jour à partir du 21 août
- Passé ces délais : la place est libérée pour un autre candidat

selon le cas de figure :

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- S'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **nouveau** : dès le 22 mai, la **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est activée pour lui **faire des propositions de formation**

à partir des
résultats du bac

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer

Ces formalités sont propres à chaque établissement :

- > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup (voir p24), il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

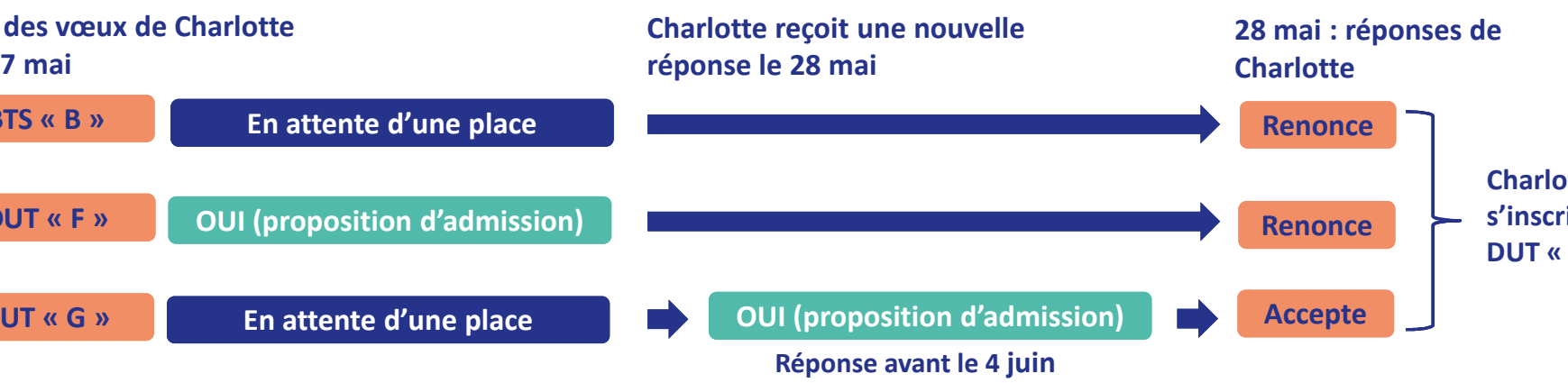
L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	<p>Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »</p> <p>Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « E »</p> <p>Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »</p> <p>Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »</p>
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Etape 4 : juin > septembre 2018

PHASE COMPLÉMENTAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

ETAPE 4 : L'ESSENTIEL SUR LA PHASE COMPLÉMENTAIRE

4

JUIN > SEPTEMBRE 2018 PHASE COMPLÉMENTAIRE

FIN JUIN - DÉBUT JUILLET

- Dès la fin des épreuves du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire
- Après les résultats du baccalauréat, une commission pilotée par le recteur propose des formations aux bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

SEPTEMBRE

- Fin de l'affectation

**TOUS LES BACHELIERS
QUI LE SOUHAITENT SONT INSCRITS**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES BACHELIERS

Phase complémentaire : une place garantie pour chacun

> Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

- après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux
- pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique** : des places sont réservées dans cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales

SITES A CONSULTER

- ➔ Salons d'orientation et portes ouvertes : <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous>
 - ➔ Dispositif Cap'Sup (immersion dans des établissements d'enseignement supérieur) : voir avec les professeurs principaux
 - ➔ Construire son projet d'orientation : www.terminals2017-2018.fr
 - ➔ Plateforme Parcoursup (à partir du 15 janvier) : www.parcoursup.fr
 - ➔ Bourse/logement : de mi-janvier à fin avril : www.crous-poitiers.fr
- Voir également les sites des régions. Pour la Nouvelle-Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE
NATIONALE
DE L'ÉDUCATION

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
ET DE L'INNOVATION

#PlanEtudiants

@EducationFrance

education.gouv.fr

@sup_recherche

enseignementsup-recherche.gouv.fr

